

L'étude d'impact environnemental

Quelles sont les étapes de l'étude d'impact environnemental ?

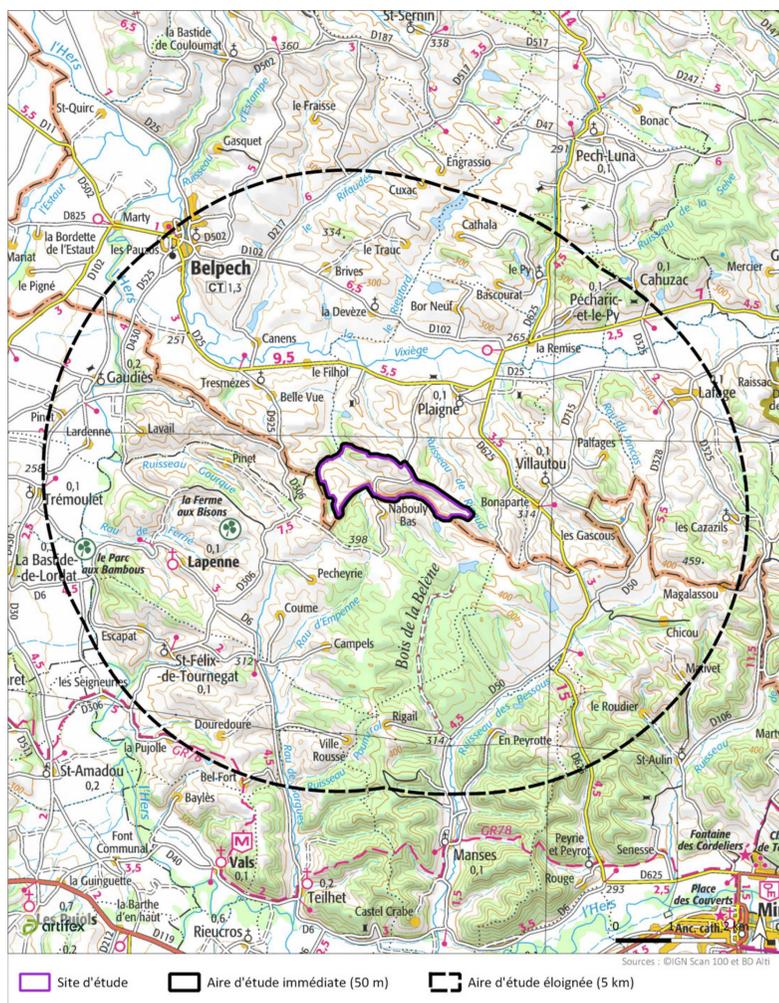
Phase 1: analyse de l'état initial



Phase 2 : détermination du projet et réalisation de l'étude d'impact



Les aires d'études du projet



Les aires d'études (source : Artifex)

- **L'aire d'étude éloignée**

Il s'agit de la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables et des éléments humains ou patrimoniaux remarquables. Elle correspond ici à un rayon de 5 kilomètres au sein duquel sont effectuées les recherches bibliographiques.

- **L'aire d'étude immédiate**

Il s'agit de l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, humain et naturel, habitat, sécurité etc. Elle prend en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet. Elle correspond ici à une bande de 50 mètres tracée tout autour du site d'étude. C'est au sein de cette aire d'étude que sont réalisés les inventaires complets de la faune, de la flore et des habitats.

- **Le site d'étude**

Il s'agit de la zone au sein de laquelle il est envisagé d'implanter le projet et qui correspond aux emprises foncières.

La séquence ERC : Eviter, Réduire et Compenser

La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC) est une démarche à la fois d'action, de prévention et de correction des impacts d'un projet sur l'environnement. Elle se met en œuvre en priorité avant la réalisation du projet et consiste à :

- Éviter les atteintes prévisibles à l'environnement ;
- Réduire la portée d'atteintes n'ayant pu être évitées ;
- En dernier recours, compenser les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.